Opti Cup CAP D'AGDE
du 26 au 30 Oct 2026

AVIS DE COURSE
Régate Internationale OPTI CUP CAP D'AGDE

Du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2026

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.
"La mention [SP] dans une règle des instructions de course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut être pénalisée sans instruction par une pénalité standard. Le comité de course, le comité technique ou le jury peut aussi réclamer. La pénalité dans une instruction peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Un bateau qui a été pénalisé avec une pénalité standard ne peut pas être réclamé par un autre bateau pour le même incident et un autre bateau ne peut pas demander réparation pour l'action de ces officiels. Ceci modifie les RCV 60.1, 61.1(a) et A5."

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents/es et aux accompagnateurs/trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants/es.

1. RÉGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions.
1.3 Les règlements fédéraux.
1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard la veille de l'épreuve à 20h à l'adresse suivante :
  https://centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-dagde-2026/
  https://chat.whatsapp.com/I793kexX4etF0vvGtierwE

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : https://centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-dagde-2026/

3.2 Le WhatsApp coureurs est accessible ici : https://chat.whatsapp.com/I793kexX4etF0vvGtierwE

3.3 [DP] [NP] Dès qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

4.1 La régate est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
- Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés de 2011 à 2017.
- Aux coureurs de nationalité étrangère selon les mêmes critères d'âge.

4.2 Catégories :

- Minimes / Cadets : coureurs nés en 2015, ,2014, 2013, 2012,2011.
- Benjamins : coureurs nés en 2016 et 2017.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 Les concurrents doivent fournir, au moment de leur inscription :

- La licence 2026 de type "Compétition".
- L'attestation 2026 d'adhésion à la classe Optimist, **présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve,** qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe des papiers du bateau.
- Une autorisation parentale.

4.3.2 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- Une autorisation parentale.

4.4 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : https://marketplace.awoo.fr/398/Product/Index?reference=LOV03400003982026082010024 1&overrideCtx

4.5 Le formulaire sera disponible à partir du 4 septembre 2026.

Les inscriptions seront closes le dimanche 18 octobre 2026 à 23h59.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS À PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :

- Tarif réduit de 140 € jusqu'au 30 septembre 2026.
- Tarif officiel de 180 € à compter du 1er Octobre 2026, jusqu'au 18 octobre 2026.

5.2 À partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50% (valable sur le tarif de base à 140€ - prendre contact avec le Centre Nautique).

5.3 Conditions de remboursement :
En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.4 Moyens de paiement : virement bancaire.
Coordonnées bancaires : Régie Mixte Centre Nautique Cap d'Agde
Domiciliation : TPMONTPELLIER
Code banque : 10071 Code Guichet : 34000
Compte N° 00002005611 Clé : 64
IBAN : FR76 1007 1340 0000 0020 0561 164 BIC : TRPUFRP1

6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE *[DP]*

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. SÉRIE QUALIFICATIVE ET SÉRIE FINALE

7.1 S'il y a plus de 90 coureurs dans une catégorie, la régate pourra se dérouler en séries qualificatives et finales.
La phase de qualification durera alors au moins deux jours, et sous réserve que 4 courses au moins aient été validées pour l'ensemble des groupes.
La phase finale durera au moins une journée.

7.2 Cette répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve.
Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription

Lundi 26 octobre 2026	de 9h à 17h	Confirmation des inscriptions par les accompagnateurs référents
	à 17h30	Cérémonie d'Ouverture officielle avec présentation des équipes par pays.

8.2 Jours de course

Mardi 27 octobre 2026	à 9h à 11h	Briefing coureurs/entraîneurs. 1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Mercredi 28 octobre 2026	à 11h00	1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Jeudi 29 octobre 2026	à 11h00	1er signal d'avertissement - courses à suivre.
Vendredi 30 octobre 2026	à 10h	1er signal d'avertissement - courses à suivre.

Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.
Palmarès et cérémonie de clôture, dès que possible après les courses du vendredi 30 octobre 2026.

Une course promotionnelle, ouverte à la seule catégorie des Benjamins, pourra être organisée si et seulement si, elle ne pénalise pas le bon déroulement des courses officielles :

- Le signal d'avertissement de cette course sera donné à la suite de la dernière course du jour.
- Cette course sera hors compétition, c'est-à-dire faisant l'objet d'un classement et de pénalités ne comptant pas pour l'épreuve.
- Cette course fera l'objet d'une information spécifique.

9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 **Avant la clôture des confirmations d'inscription** (le lundi 26 octobre 2026 à 17h00), chaque coureur devra remplir la fiche de déclaration de jauge selon le lien suivant :

Minimes	https://forms.gle/GBYbKgXFs2GfsKUr7
Benjamins	https://forms.gle/pSAZVYzXoLFHHKR57

9.2 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

10. VÊTEMENT ET ÉQUIPEMENT / sans objet

11. LIEUX

La zone de course est située côté plage Richelieu et côté Est de la digue du port (voir carte marine en annexe).

12. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte.

13. SYSTEME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 n'est pas modifiée, la pénalité de deux tours s'applique, il n'y aura pas d'arbitrage semi direct.

14. CLASSEMENT

14.1 Deux courses sont nécessaires pour que l'épreuve soit validée.

14.2

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15. ACCOMPAGNATEURS *[DP]*

15.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire à l'URL suivante : https://centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-dagde-2026/ avant le 23 octobre 2026.

15.2 Les bateaux accompagnateurs non-inscrits et non identifiés ne seront pas autorisés dans la zone de course qui sera définie dans les instructions de course.

15.3 Les entraîneurs rempliront, au plus tard le 23 octobre 2026, le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau, pendant l'épreuve.

15.4 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port du Cap d'Agde.

15.5 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

16. BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité technique ait approuvé son identification de voile avant la première course. Une dérogation doit relever du comité technique.

17. PLACE AU PORT

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'autorité organisatrice, la classe OPTIMIST, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice et la classe OPTIMIST à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers garçons et aux 3 premières filles, en Minimes et en Benjamins.
- Au 1er garçon et à la 1ère fille minimes 1ère année (nés en 2015) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- Au 1er garçon et à la 1ère fille benjamins 1ère année (nés en 2017) s'ils ne sont pas déjà récompensés.
- A la 1ère équipe, par nation étrangère, en prenant en compte les quatre meilleurs résultats, et en incluant au moins une fille et un coureur benjamin.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez nous contacter au : 04.67.01.46.46 (centre nautique)
Email : centre.nautique@ville-agde.fr
https://centrenautique-capdagde.com/evenement/opti-cup-cap-dagde-2026/

Coordonnées Hébergements :

OFFICE DU TOURISME
Bulle d'accueil
Rond-point du Bon Accueil, BP 544
34305 LE CAP D'AGDE CEDEX
Tél : 04 67 01 04 04
www.capdagde.com
Email : contact@capdagde.com

Centre d'hébergement domaine Saint-Martin
Chemin des Golfeurs
34300 Agde
Tél : 07 86 38 78 84
https://www.ville-agde.fr/economie/centre-hebergement-saint-martin/centre-hebergement-saint-martin
Tél : 07 86 38 78 84
Email : ch.saintmartin@ville-agde.fr

CAMPING-CAR :
Places camping-cars possibles sur le site.
Pour réserver nous contacter par mail à : centre.nautique@ville-agde.fr

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)
Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)
Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)
The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)
Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris
– email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

FICHE ENTRAÎNEUR

OPTI CUP 2026
Course en flotte

Nom et Prénom	Club	Téléphone

Identification du semi-rigide	
N° de téléphone	
Adresse mail	

Déclare prendre en charge **sur l'eau** les coureurs suivants :

N° voile	NOM et Prénom des coureurs	CLUB	Course en flotte
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐
			☐

Je souhaite être intégré au dispositif de sécurité de la régate : ☐ oui ☐ non

Signature :

ANNEXE « ZONES DE COURSE »
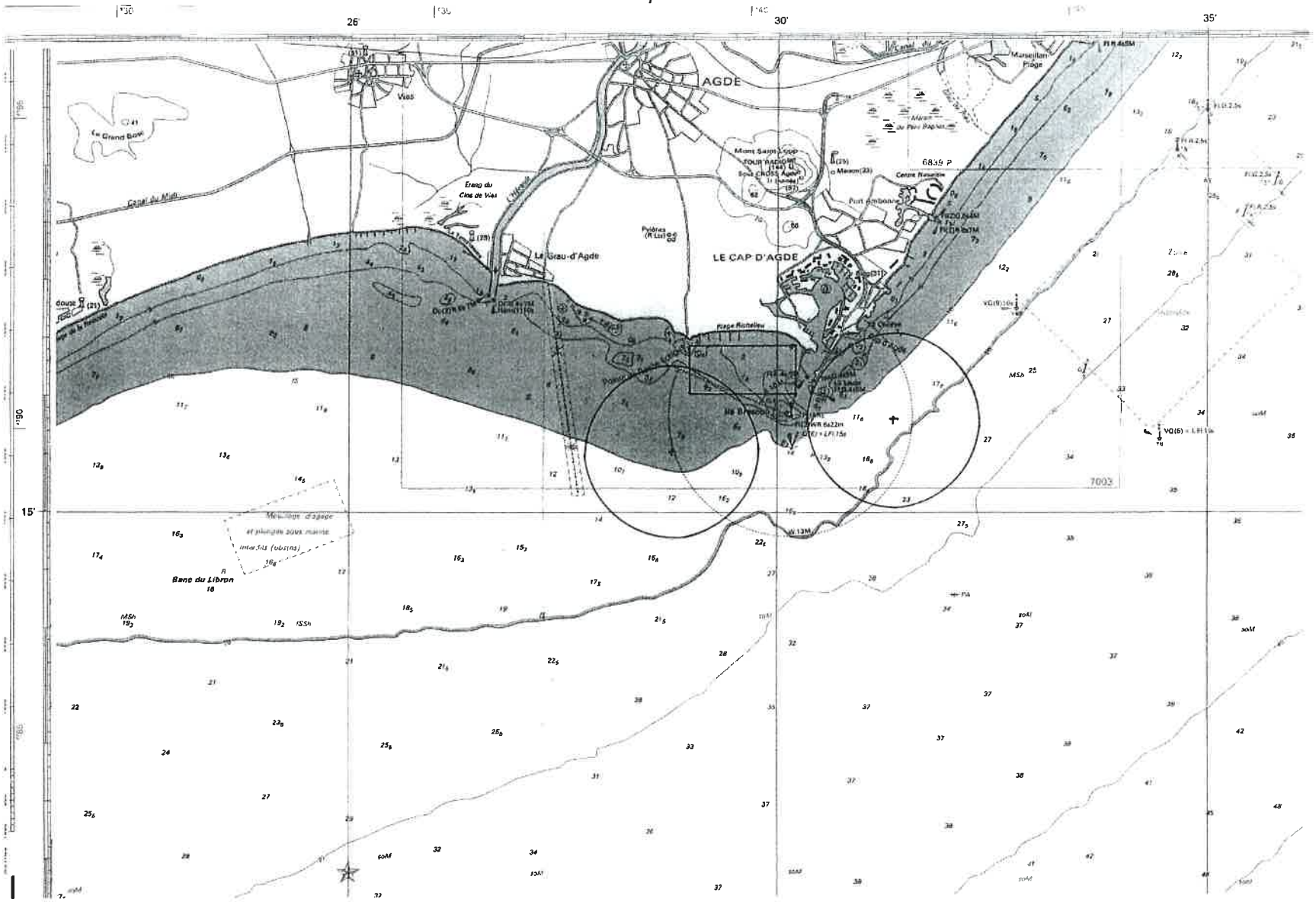
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course